



## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Chaux-de-Fonds, le 23 mai 2018

### RECENSEMENT 2017 : **Les effectifs horlogers touchés par les incertitudes économiques**

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) communique :

**Fin septembre 2017, les effectifs de l'industrie horlogère s'établissaient à 54'944 travailleurs, soit une baisse de 1'858 postes par rapport à l'année précédente (-3.3%). Pour la deuxième année consécutive, les entreprises du secteur ont dû faire face à une situation économique compliquée.**

#### **Baisse des effectifs**

Au 29 septembre 2017, 54'944 personnes étaient actives dans le secteur horloger et microtechnique en Suisse, soit 1'858 de moins qu'en 2016 (-3.3%). C'est ce que montre le [recensement annuel publié par la CP](#). Après une baisse de -3.4% observée en 2016, ce nouveau recul témoigne de la poursuite d'une situation économique incertaine.

#### **Préserver le savoir-faire**

Le personnel de production enregistre une baisse de -2.6% (-1'035) alors qu'il représente près des trois quarts des effectifs totaux. En chiffres absolus, cela représente plus de la moitié de la baisse ; mais en pourcent, il s'agit de la diminution la plus faible. Cela démontre la détermination des entreprises à préserver leurs compétences et leur savoir-faire. A l'inverse, le personnel administratif et de direction ont vu leurs effectifs baisser de respectivement 4.1% et 10%.

#### **Personnel toujours plus qualifié**

La proportion de travailleurs au bénéfice d'une formation supérieure a progressé de 3.7% représentant désormais 22.5% des effectifs globaux. Cette augmentation maintient à un niveau élevé (69.1%) le taux de personnel qualifié dans la branche. Il y a 25 ans, seul un tiers du personnel possédait une formation supérieure ou un diplôme de métier. Le nombre d'apprentis continue d'augmenter ; 1'376 personnes (+10.3%) effectuent actuellement un apprentissage en entreprise (formation duale) représentant 2.6% des effectifs totaux. Cette nouvelle progression est réjouissante et vient confirmer la volonté de la branche de former et l'attraction de celle-ci auprès des jeunes.

### **Près de 86% de travailleurs conventionnés**

Le 29 septembre 2017, l'industrie horlogère comptait 672 entreprises (-3.9%). Le produit terminé représente 22% des entreprises la branche et la sous-traitance le 40.5%. Dans cette dernière catégorie, sont regroupées les entreprises actives dans la fabrication d'ébauches, de mouvements, de composants horlogers, la galvanoplastie, le polissage ou encore dans le décor. Plus un quart des entreprises proviennent de secteurs indirectement liés à l'horlogerie tels que la microtechnique ou la fabrication de machines.

Les entreprises soumises à la Convention collective de travail (CCT) signée avec les syndicats du secteur sont largement majoritaires : elles représentent près des trois quarts d'entre elles (491 unités) et occupent 47'186 personnes. En d'autres termes, 85.9% des travailleurs exerçaient en 2017 leur activité dans des entreprises soumises à la CCT de la branche. L'horlogerie est ainsi l'un des secteurs économiques les plus conventionnés du pays.

### **Reprise attendue en 2018**

La dernière baisse importante d'effectifs avait été causée par la crise financière. En 2008 et 2009, la branche avait perdu plus de 4'000 emplois, la moitié par des licenciements, l'autre moitié par non remplacement des départs. Avec le retour à la croissance, la branche avait recruté 10'000 collaborateurs dans les six années suivantes.

Il est hasardeux de pronostiquer un scénario identique pour les années à venir. On se bornera à constater une reprise certaine qui laisse augurer d'une stabilisation, voire d'une hausse des effectifs pour l'année en cours.

**Tous les résultats du recensement sont téléchargeables sur notre site internet :**

[www.cpih.ch/2017](http://www.cpih.ch/2017)

Pour de plus amples renseignements, merci de vous adresser à:

M. François Matile, Secrétaire général, Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP), Tél. : 032 / 910 03 83, e-mail : [f.matile@cpih.ch](mailto:f.matile@cpih.ch).

Mme Elisabeth Zölch, Présidente, Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP), Tél. : 079 / 785 27 00, e-mail : [e.zoelch@bluewin.ch](mailto:e.zoelch@bluewin.ch).

*La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) est l'organisation faîtière des employeurs de l'industrie horlogère et microtechnique. Elle regroupe près de 500 entreprises occupant plus de 47'000 travailleurs. "Politique patronale", "Formation professionnelle", "Santé et Sécurité au travail" et "Communication - documentation" constituent les 4 secteurs d'activité de cette organisation. Sa Présidente est Mme Elisabeth Zölch, ancienne conseillère nationale et conseillère d'Etat bernoise, et son Secrétaire général M. François Matile.*